Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260407-2026_15AVRIL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
1 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Solange PIEL

Excusé : Élodie BONENFANT-THÉBAULT (pouvoir à Yvon DANTEC)
Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 26 - votants : 27.

2026 - 15 - AVRIL - DETERMINATION DU NOMBRE DE SIEGES AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ELECTION DES MEMBRES

Le Maire rapporte au conseil municipal :

Vu le **Code général des collectivités territoriales**, notamment les articles **L. 1411-5** et **L. 1414-2**, prévoyant la création d'une commission d'appel d'offres dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Vu le **Code de la commande publique**, notamment les dispositions relatives aux **commissions d'appel d'offres** des collectivités territoriales.

Considérant que la commune de CORPS-NUDS compte plus de 3 500 habitants, il est obligatoire de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) chargée de statuer sur l'attribution de certains marchés publics, conformément aux seuils et procédures prévus par le Code de la commande publique.
Considérant que la CAO doit être composée, en plus de l'autorité contractante, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus en son sein par le conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260407-2026_15AVRIL-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de procéder à l'élection, à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires de la CAO, parmi les conseillers municipaux ainsi que de 5 membres suppléants,
- **DECIDE** la création, pour la commune de CORPS-NUDS d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO), instance décisionnelle chargée d'instruire et de se prononcer sur l'attribution des marchés publics soumis à l'article L. 1411-5 du CGCT et aux dispositions du Code de la commande publique ;
- **NOMME** de droit le Maire, président de la CAO ;
- **FIXE** la durée de la CAO à la durée du mandat municipal en cours
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la présente délibération et de prendre toutes mesures nécessaires à la mise en place de la Commission d'Appel d'Offres

Le Maire, président de droit et personne responsable des marchés

Fonction	Nom Prénom	Fonction	Nom Prénom
TITULAIRES	**PERRIN** Nathalie	**SUPPLEANTS**	**CHEVILLON** Jacqueline
	MINNITI Hubert		**BOURRE** Philippe
	DUCLOS Jean-Yves		**BONENFANT-THEBAULT** Elodie
	DANTEC Yvon		**CALLETTE** Vincent
	GARNIER Cécile		**CURMI** Marie-Laure

Le Maire

Laurent LISEMBART

MAIRIE DE CORPS-NUDS (35150)